

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015
A 20 H 00

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DRUILLAT, s'est réuni, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Pascale BANSE, Raphaële BERNARDINIS, Carole BUFFET et Agnès MATHIOT.
Mrs Guy PATUREL, Marc JUILLARD, Michel GIVRE, Anthony PONTUS et Richard DEVOY.

EXCUSES : Mrs Laurent DURIEUX (pouvoir à M. Richard DEVOY) et François REVERDY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Catherine ESTUBLIER a été désignée à cette fonction pour la présente séance.

Date de convocation du conseil municipal : le vendredi 11 septembre 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

URBANISME :

Il est donné connaissance des derniers dossiers enregistrés depuis la précédente séance :

1) DECLARATIONS PREALABLES :

N° 15 – Une demande formulée par M. LACOMBE Sébastien pour la mise en place d'une clôture. Un muret de 0.80 m est existant, il sera surmonté d'éléments en PVC sur une hauteur de 1 m 00 (hauteur totale de la clôture 1 m 80) et sur une longueur de 13 mètres. Parcelles E 309-310-311-312 – Le Chêne Clair – La Ruaz – Arrêté de non opposition en date du 4 août 2015.

N° 16 – Une demande présentée par M. JOLIVET René pour la construction d'un muret surmonté d'une barrière en bois – Pose d'un portail coulissant et d'un portillon – Hauteur 1 m 30 sur 32 mètres de long – Arrêté de non opposition du 25 août 2015.

N° 17 – Une demande de modification de façades (pose de nouvelles menuiseries en aluminium vert d'eau, agrandissement et création d'ouvertures – propriété cadastrée section C n° 1108 située Route des Batailles aux Hautes Rossettes, appartenant à Mme SOQUET épouse BREGAND Claudette – Zone Ua du PLU – Arrêté de non opposition en date du 12 septembre 2015.

N° 18 – Une demande de réhabilitation d'une ancienne habitation avec modification de façades (agrandissement d'une ouverture, transformation de fenêtres et ajout de fenêtres de toit – propriété cadastrée section B n° 521-524 et 525 située Chemin Sur Culet – Demande formulée par M. COUDRIN Yann – Zone Ub du PLU – Arrêté de non opposition en date du 17 septembre 2015.

2) PERMIS DE CONSTRUIRE :

N° 15 – Une demande de permis de construire présentée par M. GALLET Robert pour l'extension d'une maison d'habitation existante – section A n° 1554 rue du Cordonnier à Turgon. Surface à construire : 35 m2 – Zone Ua – Permis délivré le 31 août 2015.

N° 16 – Une demande présentée par M. GRAND Sébastien pour l'édification d'un garage de 63.36 m2 sur la parcelle B n° 2115 – Chemin sur Culet au village – Zone Ub – Dossier en cours d'instruction.

N° 17 – Demande de permis de construire re formulée par M. Christophe CARTADE concernant la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle Z n° 157 route du Chêne Clair au hameau de La Ruaz – Dossier vu précédemment – La maison est légèrement déplacée sur le terrain pour répondre au première refus de la DDT par rapport à la présence d'une ligne électrique sur la parcelle – Dossier en cours d'instruction – Zone U b du PLU

3 – CERTIFICATS D'URBANISME :

Des demandes de certificats d'urbanisme de simple information :

- N° 55 – Parcelle ZD n° 64 située voie Durlèse à Turgon – Zone Np du PLU,
- N° 56 - Parcelle ZC n° 5 située lieudit Merdesson – Zone A du PLU,
- N° 57 – Parcelle ZC n° 39 située sur Ballivel – Zone Np du PLU.

-

4 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représenté, décide de l'abandon de son droit de préemption urbain dans le cadre des projets de mutation suivants :

- Maison d'habitation, propriété de M. et Mme BARRIER Thierry, située route des Combes – Basses Rossettes et cadastrée section C n° 1160 (258 000.00 €),
- Maison d'habitation, propriété de M. et Mme CAVIGLIOLI Philippe, située Place des Chaumes à La Ruaz cadastrée section E n° 59 et 60 (189 000.00 €).
- Maison d'habitation, propriété de M. LAZZARO Pascal, située Impasse du Pelloux au hameau de La Ruaz cadastrée section D 606 (228 000.00 €),
- Maison d'habitation, propriété de Mme SEGUIN Paulette, située Rue St Vincent au hameau de Turgon cadastrée section A n° 914-1815-1820 et 1836 (135 000.00 €).

TELETRANSMISSION DES ACTES – RECONDUCTION DE LA CONVENTION SIGNEE AVEC LA PREFECTURE :

Les délibérations et arrêtés sont télétransmis au service du contrôle de légalité (procédure désormais obligatoire), depuis déjà plusieurs années.

Il est nécessaire de signer un avenant à la convention initiale intervenue avec la Préfecture pour la poursuite de cette procédure (cette procédure ne génère pas de frais ou de participation, il s'agit d'une pure formalité administrative).

Le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité des présents et représenté, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

DECISION MODIFICATIVE :

Le point concernant les dépenses et les recettes enregistrées à ce jour a été fait.

Le Conseil Municipal, par décision modificative adoptée à l'unanimité des présents et représenté, procède à l'adaptation des comptes suivants :

DEPENSES :

Section d'investissement :

- 10226 : crédit non ouvert au BP mais remboursement d'une taxe d'aménagement en partie perçue en raison d'une demande de permis de construire annulé (dossier MALLET Pierre), 1 500.00 €,
- 2313 : Travaux de bâtiments : 4 000.00 €,
- Soit 5 500.00 €.**

Equilibrage en prélevant sur le compte 2152 Installation de voirie 5 500.00 €.

Section de fonctionnement :

- 60621 : combustible : 1 000.00 €
- 60631 : produits d'entretien : 1 000.00 €,
- 61522 : entretien bâtiments : 1 680.00 €,
- 61558 : entretien autres biens mobiliers : 1 000.00 €,
- 616 : primes d'assurances : 200.00 €,
- 6182 : documentation générale et technique : 120.00 €,
- 6281 : concours divers 200.00 €,
- 6455 : cotisation assurance du personnel 2 000.00 €,
- 6488 : chèques déjeuners 2 800.00 €,
- Soit 10 000.00 €.**

RECETTES :

7321 : Recette supplémentaire au 7321 Reversement TP BDSR 10 000.00 €

Soit équilibrage à 10 000.00 €

AMENAGEMENTS SECURITAIRES :

Une consultation a été lancée pour confier une maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement sécuritaire à un bureau d'étude spécialisé.

Les cabinets suivants ont présenté une offre :

- INFRATECH : 9 800.00 € H.T.,
- CIERA : 8 150.00 € H.T.,
- ODISSEE (groupe BRUNET) 4 410.00 € H.T.

Les Cabinets AINTEGRA à MONTAGNAT et SED à MONTANGY ont décliné la proposition.

La commission voirie a décidé de retenir la proposition qui lui semble la mieux disante, établie par ODISSEE, une délibération doit donc être adoptée pour ratifier ce choix.

Le coût des travaux est estimé comme suit :

- Aménagement de la traversée du hameau de La Ruaz 189 510.00 € T.T.C.,
- Aménagement de la traversée du hameau de Rossettes 163 728.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide, par délibération adoptée par 13 voix pour et 1 abstention, de :

- Retenir la proposition formulée par le Cabinet ODISSEE d'un montant de 4 410.00 € H.T.,
- Solliciter les différentes subventions auprès du Conseil Général, Préfecture de l'Ain (DETR, amendes de police...).
- Attribuer également la maîtrise d'œuvre à ODISSEE pour le hameau de Rossettes, ces derniers proposant leurs services au même coût que pour la Ruaz (4 410.00 €),

MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION 01 :

Il est rappelé que la commune a adhéré au service de médecine préventive du Centre de Gestion 01 pour l'ensemble de ses agents.

Le 9 juillet dernier, un courrier a été réceptionné concernant l'activité de ce service, la nécessité de réviser son mode de fonctionnement et notamment l'augmentation du tarif des visites annuelles, qui passera de 55 € par agent/an à 80 € par agent/an, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ce point a déjà été évoqué au cours de la réunion du mois de juillet dernier.

Il est précisé que :

- Les services de santé privés sont actuellement saturés et ne peuvent donc accueillir de nouveaux adhérents,
- Les coûts de ces prestations s'avèrent assez similaires d'un organisme à un autre,
- Le Centre de Gestion étant un service spécialisé, il connaît parfaitement le statut de la fonction publique territoriale et le regroupement du service médical et du Centre de gestion est donc bénéfique pour les collectivités.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, de confier à nouveau le suivi médical des agents communaux au service de médecine préventive du Centre de Gestion et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

PERSONNEL COMMUNAL :

Le contrat de Mme Corinne ARCENS n'a pas été reconduit.

Un nouveau contrat avec un temps de travail similaire a été signé avec Mme Catherine FLACK, pour une durée hebdomadaire de 6 heures 15 mensualisées.

Dans la réalité, Mme FLAK effectue 6 h 40 durant la période scolaire (1 h 40/jour x 4 jours = 6 h 40 minutes par semaine d'école).

Mme FLACK intervient au niveau des TAP.

Par ailleurs, un nouvel agent a dû être recruté pour résoudre le problème posé par la sieste, en raison du nombre d'enfants accueillis cette année.

Il a été nécessaire de séparer les petits en deux groupes pour ce temps de repos.

Il s'agit de Mme Frédérique BOUSSUGE, domiciliée au hameau de Turgon qui effectuera 3 heures 10 hebdomadaires mensualisées (contrat du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 – Effectue en réalité 4 h 00 hebdomadaires pendant la période scolaire).

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX COMMISSIONS :

- Commission Bâtiments :

➔ Le dossier ADAP est achevé et a été transmis à la Préfecture de l'Ain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte une délibération en vue de solliciter des subventions dans le cadre de la DETR et par le biais du FONDS POUR

L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) pour les deux premières tranches de ce programme (donc 2016 et 2017).

Il conviendra de représenter des demandes pour les tranches suivantes.

→ Les travaux de remplacement des fenêtres sur la façade sud de la partie la plus ancienne du groupe scolaire ont été réalisés,

→ L'aménagement de l'ancienne salle informatique qui accueille désormais la garderie du matin et du soir a été effectué par les agents communaux tout comme les divers travaux demandés par les enseignants.

La Commission en charge des Bâtiments se réunira le mardi 6 octobre 2015, avec notamment à son ordre du jour :

- Le remplacement de bandeaux à l'école,
- L'achat et l'installation de nouvelles cases de columbarium et d'un totem pour le jardin du souvenir.

Il est rappelé que l'acquisition de tables de pique-nique pour l'aire de jeux est à l'étude. Une demande de subvention a été présentée auprès de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES. Cet achat devrait être réalisé prochainement.

- Commission communication :

La dernière réunion s'est tenue le 25 août dernier.

La commission travaille dès à présent à la préparation du prochain bulletin municipal, des réunions de hameaux, à l'actualisation du site internet...

Une discussion intervient concernant la nécessité ou non de revoir la présentation du bulletin municipal, de mieux faire connaître le site internet de la commune...

La préparation du calendrier des fêtes est prévue pour le 3 novembre 2015 à 18 h 30.

Comme l'an dernier, les nouveaux arrivants seront conviés à cette rencontre à partir de 20 h 00 pour partager le verre de l'amitié et faire connaissance.

Mme Karine DOPONT représentera la commune auprès de BDSR dans le cadre de la préparation de la semaine culturelle et se rendra à une première réunion de travail le 23 septembre 2015 à 20 h 30.

PROJET D'ACHAT D'UN SYSTEME DE VIDEOPROJECTION ET D'UN SONOMETRE POUR LA SALLE POLYVALENTE :

Il est décidé de procéder à l'achat d'un système de vidéoprojection et d'un sonomètre pour l'équipement de la salle polyvalente.

Des renseignements complémentaires devront être sollicités concernant les devis recueillis pour retenir la proposition la mieux disante.

- Commission Prospective territoriale :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réforme des collectivités territoriales introduite par la Loi dite « NOTRE », la Communauté de Communes Bresse Dombes Sud Revermont, va devoir fusionner avec une autre intercommunalité.

Il précise que Monsieur le Préfet présentera sa proposition le 12 octobre prochain.

Le Conseil municipal, conscient en attendant les futurs périmètres des nouvelles communautés de communes, que l'hypothèse la plus probable semblait s'orienter vers une fusion avec BOURG-en-BRESSE AGGLOMERATION qui pourrait alors regrouper plus de 70 communes pour une population estimée à 120 000 habitants, a décidé d'étudier l'autre possibilité qui s'offre à DRUILLAT ; celle d'un rattachement à la Communauté de Communes « Rives de l'Ain Pays du Cerdon ».

En premier lieu, des contacts ont été pris avec cette communauté de communes, pour recueillir sa position quant à cette éventualité, car il est évident que, sans un avis favorable de leur part, les investigations n'auraient pas été poursuivies.

Pour recueillir un maximum d'informations concernant le fonctionnement de ces structures, les compétences déléguées... et alimenter la réflexion en cours, différents acteurs des deux communautés de communes (BOURG-en-BRESSE AGGLOMERATION et RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON) ont été conviés à des rencontres réunissant l'ensemble du conseil municipal.

Une synthèse a été établie et, malgré toutes les interrogations qui subsistent à ce jour (administratives, financières...) une première position s'est dégagée pour les élus de DRUILLAT.

Le Conseil Municipal conclut qu'incontestablement le bassin de vie de DRUILLAT est beaucoup plus orienté vers la ville de PONT D'AIN (située à seulement 2 km du village) que vers BOURG-en-BRESSE.

En effet, non seulement les enfants sont scolarisés au collège de PONT D'AIN mais la commune dépend également de sa gendarmerie, de son Centre de Secours, de son Centre des Finances Publiques ainsi que du Centre de Tri Postal.

Une majorité de la population locale fréquente les communes de cette localité (supermarché notamment, marché du samedi matin...) ainsi que les différents services présents : coiffeuses, banques....

La Mission Locale Jeunes, le Centre d'Action Sociale sont également liés à ce secteur.

A cela, s'ajoutent les services de santé : maison médicale avec plusieurs médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, psychologues, orthophonistes, pharmacie...

De surcroît, les préoccupations de DRUILLAT sont beaucoup plus proches des communes de « Rives de l'Ain Pays du Cerdon », de par leurs tailles et leur ruralité.

Monsieur le Maire fait savoir que, comme suite aux décisions prises à la suite des différentes rencontres énoncées ci-dessus, il a adressé un premier courrier à Monsieur le Préfet de l'Ain, le 10 septembre dernier, pour lui exposer ces éléments et solliciter une rencontre afin d'éclaircir un certain nombre de points.

Il rappelle que le Conseil Municipal souhaitait se prononcer, plus officiellement, quant à sa préférence concernant son futur rattachement, tout en étant conscients qu'il n'est pas garanti que cette orientation soit suivie.

Il propose un vote qui intervient à bulletins secrets, après un nouvel échange entre les élus.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **CONFIRME, par 10 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS, sa préférence pour un rattachement de la commune de DRUILLAT, à la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.**
- Commission voirie :

La commission en charge de la voirie se réunira prochainement et étudiera quelques points tels que :

- Projet éventuel de construction d'un trottoir devant la propriété de M. PEPIN au village,

- préparation du programme de voirie pour l'année 2016,
- Demande d'acquisition d'un chemin rural au Roset (formulée par M. Michel CHANEL),
- Demande émanant des habitants du hameau de Turgon qui souhaiteraient réaliser des travaux pour reconnecter le lavoir à la source qui l'alimentait initialement,
- Achat d'abris bus,
- Radar pédagogique,
- Finalisation de plans pour le hameau des Basses Rossettes.

Il est fait part d'une demande formulée par M. Luc COMMENOZ qui souhaiterait que la commune participe financièrement à des travaux de drainage qu'il envisage de faire effectuer autour de sa stabulation ; ce dernier estimant que la présence de l'aire de jeux aggrave la situation de sa propriété au regard des eaux pluviales.

Il est rappelé que la Loi établit clairement que les fonds inférieurs reçoivent les eaux pluviales émanant des fonds supérieurs, ce qui est en l'occurrence le cas.

Une participation financière n'est par ailleurs guère envisageable pour des raisons juridiques ; une commune n'étant pas autorisée à financer des travaux intervenant sur un domaine privé et n'ayant pas un caractère d'intérêt général.

Les agents communaux effectueront prochainement des travaux sur ce site et procéderont à la création d'un puits perdu sur le domaine public pour améliorer la situation.

La présence d'Ambrosie est relevée un peu partout sur le territoire. Sa destruction s'avère compliquée surtout en cas de présence de culture dans des terrains agricoles.

Des expériences sont actuellement menées par des organismes spécialisés pour définir les meilleurs moyens d'éradiquer cette plante très invasive.

- Logement communal :

M. Mickaël VIALON a libéré le T3 situé au-dessus de la mairie. Quelques petits travaux de rafraîchissement ont été réalisés par les agents communaux.

Le Conseil décide que les diagnostics obligatoires seront confiés à la société DERBI de BOURG-en-BRESSE, pour un coût de 360.00 € T.T.C.

Les personnes intéressées par cette location sont invitées à faire parvenir leur candidature en mairie.

- APRR :

Une rencontre réunissant les Maires de DRUILLAT, PONT D'AIN et VARAMBON ainsi que des représentants des associations AC LGV et AIN TENSION a eu lieu en août dernier. Un consensus pour le maintien de la première proposition présentée par la Société APRR pour l'emplacement des futures protections acoustiques est intervenu.

Les travaux devraient être réalisés en 2016 et 2017.

- Assemblée Générale Départementale de l'Association des Maires Ruraux :

Monsieur le Maire fait savoir que l'Assemblée Générale Départementale de l'Association des Maires Ruraux aura lieu à la salle polyvalente de DRUILLAT, le samedi 3 octobre 2015 :

- 8 h 15, accueil,
- 9 h 00, début des débats,
- 9 h 30, intervention de M. le Préfet et poursuite des débats jusqu'aux environs de 12 h 00.

La commune offrira l'apéritif.

Tous les membres du Conseil Municipal souhaitant s'associer à cette assemblée sont cordialement invités.

Quelques petits points sont également abordés :

- Réhaussement d'une bouche d'égout près de la propriété de Mme TRON aux Basses Rossettes,
- Visite des locaux de la société RPC,
- Remplacement des ampoules au mercure sur 3 ans dans le cadre des travaux proposés par le SIEA.
- La présence de dépôt d'ordures, notamment de sacs contenant du gazon près de la source montée du Cruix est signalée. D'autres dépôts sauvages ont été relevés dont certains contenant des documents permettant d'identifier les auteurs, ont donné lieu à dépôt de plaintes.
- L'assemblée générale de l'ADMR aura lieu à la salle des familles à VIRIAT, le jeudi 24 septembre prochain,
- Le repas du CCAS devrait être programmé pour le samedi 23 janvier 2016,
- M. Michel GIVRE et Mme Pascale BANSE abordent le problème de l'accueil des réfugiés politiques avec le projet éventuel de mise à disposition d'un logement communal. Ce sujet donne lieu à débat mais il ne se dégage pas de consensus dans cette voie.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION : Le lundi 19 octobre 2015.